

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD****OBJET : Gestion des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et des Rivages
Lacustres - Programmation 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique environnementale de protection des espaces naturels, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est engagé avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), dès 1989, à soutenir la gestion des espaces du Conservatoire du Littoral, à travers une convention tripartite, dont les cosignataires sont le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région PACA et le Conservatoire du Littoral. La durée de cette convention est de 5 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. L'objectif de cette convention est de financer annuellement le fonctionnement nécessaire à la bonne gestion des espaces naturels acquis par le Conservatoire du Littoral sur notre territoire, étant rappelé que la gestion en est systématiquement confiée à des gestionnaires tiers (communes, Département, parcs régionaux, associations).

Cette convention fixe l'enveloppe financière annuelle, d'un montant de 550 000 € partagée à parts égales entre le Conseil départemental (soit 275 000 €) et le Conseil Régional (soit 275 000 €) pour le territoire des Bouches-du-Rhône.

La Commission permanente n° 134 du 15/12/2017 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé la convention d'une durée de 5 ans de mise en valeur des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres dans les Bouches-du-Rhône entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région PACA et le Conservatoire du Littoral.

Dans notre département, ce sont près de 22 sites (30 000 hectares) et près de 15 gestionnaires qui bénéficient régulièrement de cette convention. Le 4 décembre 2017, le Comité départemental a approuvé le projet de répartition des crédits alloués aux gestionnaires pour le programme de l'exercice 2018. Elle concerne les communes de Cassis, Marseille, Le Rove, Ensues-la-Redonne, Châteauneuf-les-Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts, Vitrolles, Saint-Chamas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

De plus, depuis 2005, le Département adhère à l'association "Rivages de France".

Considérant l'implication déjà marquée du Département au titre de la protection du littoral, il est important que le Département valorise et fasse reconnaître ses actions dans le cadre de cette instance originale en renouvelant son adhésion à hauteur de 2 200 € pour 2018.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour l'ensemble des gestionnaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL